

n° 5_2026DEL
Nomenclature n° 7121

Nombre de membres : 27
Présents : 23
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 045-214501736-20260212-5_2026DEL-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le trente janvier deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSÉRI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Edwige CHOURAQUI, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Cristina DRAGOMIR, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE, M. Alexandre RADIN, M. Julien JEROME, M. Fabrice POUPET, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON, Mme Virginie POITOU

Étaient absents/excusés :

Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
M. Jérôme POITOU, procuration donnée à Mme Virginie POITOU
M. Jean-Michel LAPEYRONIE, procuration donnée à M. Denis ROUET
M. Ulrich PADONOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



5-2026DEL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET CAMPING

Le budget primitif Camping 2026 est présenté par Mme Sophie HERON (norme M4 - budget HT). A la maquette règlementaire (annexe n° 5), est jointe une note synthétique sur l'élaboration des budgets primitifs 2026 (annexe n° 2b).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2026 selon les modalités ci-dessous, sans reprise des résultats. Les résultats 2025 seront affectés lors du vote du budget supplémentaire, après examen du Compte Financier Unique (CFU) 2025, d'ici le 30 juin prochain.

Il est rappelé l'entrée en vigueur d'un marché de délégation de service public au 01/04/2025 pour une durée de 5 ans. Le gîte d'étape du Cordon intégrera l'inventaire du budget camping une fois l'intégralité des travaux de réhabilitation réceptionnés et la subvention afférente encaissée.

L'instruction comptable M4 mise à jour le 01/01/2026 supprime les chapitres « dépenses imprévues » à la fois en section de fonctionnement et en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 40 299,24 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 64 906 €.

Dans l'attente de l'affectation des résultats 2025 lors du budget supplémentaire 2026, il est proposé de voter le budget primitif 2026 comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Projet BP 2026
D 011 Charges à caractère général	5 955,44 €
D 012 Dépenses de personnel	0,00 €
D 65 Autres charges de gestion courante	0,00 €
D 66 Charges financières	4 337,80 €
Total dépenses réelles	10 293,24 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 5_2026DEL
Nomenclature n° 7121

Nombre de membres : 27
Présents : 23
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 045-214501736-20260212-5_2026DEL-BF



D 042 Opérations d'ordre	30 706,00 €
D 68 Dotation aux dépréciations	0,00 €
Total dépenses d'ordre	30 706,00 €
TOTAL	40 999,24 €
Recettes	Projet BP 2026
R 002 Résultat antérieur reporté	0,00 €
R 75 Autres produits de gestion courante	36 000,00 €
Total recettes réelles	36 000,00 €
D 042 Opérations d'ordre	4 999,24 €
Total dépenses d'ordre	4 999,24 €
TOTAL	40 999,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Projet BP 2026
D 16 Emprunts et dettes assimilées	18 000,00 €
D 20 Immobilisations incorporelles	0,00 €
D 21 Immobilisations corporelles	41 906,76 €
Total dépenses réelles	59 906,76 €
D 040 Opérations d'ordre	4 999,24 €
Total dépenses d'ordre	4 999,24 €
TOTAL	64 906,00 €
Recettes	Projet BP 2026
R 001 Résultat antérieur reporté	0,00 €
R 13 Subventions d'investissement	34 200,00 €
Total recettes réelles	34 200,00 €
D 040 Opérations d'ordre	30 706,00 €
Total dépenses d'ordre	30 706,00 €
TOTAL	64 906,00 €

Après avis favorable de la commission Finances et cadre de vie du 27 janvier 2026, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 camping.

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



Acte certifié exécutoire :

Acte publié le :

Acte notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

